

1ère rencontre du Conseil d'établissement de l'École secondaire Saint-Henri

Procès-verbal de la rencontre du 29 septembre 2022, rédigé par Mme Karine Maisonneuve.

1. Prise de présences et quorum

Étaient présents : Michel Roy (directeur), Étienne Godbout (enseignant), Marc-André D'Amours (enseignant), Alex Milhomme (enseignante), Ariane Phaneuf (enseignante), Vanessa Garceau (éducatrice spécialisée), Yvon Savoie (parent), Karine Maisonneuve (parent), Karina Sanchez (parent), Linda Gravelle (parent), Armando German Rodriguez Reska (parent) et Danielle Faille (parent).

Étaient absents : Antoine Pontbriand (conseiller pédagogique), Olivier Barrette-Laperrière (enseignant), Fanny Perret (parent), Carolanne Nadeau (Cumulus - communauté), Alike Ford (élève sec. 5) et Maveline Sandy Touangué (élève sec. 5).

Nous avons quorum.

2. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 19h07 à la bibliothèque de l'école.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est révisé. Il est proposé par Yvon Savoie et secondé par Linda Gravelle.

4. Adoption et suivi du compte-rendu de la rencontre du 8 juin 2022

Le compte-rendu de la séance du 8 juin est lu. Il est proposé par Karine Maisonneuve et secondé par Linda Gravelle.

En ce qui concerne les suivis, M. Roy nous dévoile la salle zen. Le C.É. avait approuvé un montant de 8600\$ pour l'ameublement de ce local. Le montant avait été tiré du fonds 4. Le C.É. est satisfait de l'organisation et de la décoration de cet espace. Ensuite, ce fut un bref retour sur l'assemblée générale des parents qui avait eu lieu le 15 septembre dernier. Le C.É. avait opté de tenir l'assemblée tout juste avant la rencontre parents-professeurs afin d'obtenir un plus grand nombre de parents à l'assemblée. En effet, beaucoup de parents furent présents à l'assemblée. Enfin, pour la situation covid, la direction note un élève en isolement, de même qu'un professeur.

5. Documents d'information sur le CÉ

Les documents et liens furent envoyés aux membres du conseil par courriel. En complément, M. Roy et M. Savoie rajoutent des informations pertinentes sur la LIP (Loi

sur l'instruction publique), le rôle de chacune des instances dans la structure organisationnelle et les principaux points d'adoption au conseil d'établissement.

6. Membres du CÉ

a. Membres élèves

M. Roy nous présente les deux élèves issus du conseil étudiant qui représenteront les élèves au Conseil d'établissement soit Alika Ford (élève sec. 5) et Maveline Sandy Touangué (élève sec. 5).

b. Membres de la communauté

Maintenant, pour les membres issus de la communauté, M. Roy nous indique que Mme Nadeau de l'organisme Cumulus reviendra au conseil. Afin de trouver un second membre issu de la communauté, M. Roy propose d'interpeller la Table jeunesse et Mme Gravelle tentera de prendre contact au CJE.

c. Formation obligatoire

M. Roy et M. Savoie rappellent aux membres du conseil de suivre la formation développée par la Ministère de l'Éducation. Il s'agit de simples capsules vidéo. Cette formation est requise pour les nouveaux membres mais il est aussi bon aux anciens membres de revoir ces notions.

7. Nominations

a. Présidence

Mme Linda Gravelle propose M. Yvon Savoie à la présidence. Mme Karine Maisonneuve appuie la nomination. M. Savoie accepte.

b. Secrétaire

Pour cette rencontre, la secrétaire est Mme Karine Maisonneuve. M. Étienne Godbout se propose pour l'ébauche des prochains procès-verbaux. Mme Karine Maisonneuve appuie.

c. Vice-présidence

Mme Linda Gravelle propose Mme Karine Maisonneuve pour le poste de vice-présidence. M. Yvon Savoie seconde. Mme Karine Maisonneuve accepte.

8. Élaboration du règlement intérieur

a. Calendrier des réunions

Au calendrier 2022-2023, nous aurons cinq rencontres, soit deux avant le congé des fêtes et trois par la suite. Voici les dates approuvées à l'unanimité des prochaines rencontres :

Jeudi, le 17 novembre 2022

Jeudi, le 16 février 2023

Jeudi, le 30 mars 2023

Jeudi, le 8 juin 2023

b. Fonctionnement des rencontres

Les rencontres se tiendront en présentiel.

Le CÉ invite tous les membres, incluant ceux du public, à présenter des points pertinents et relatifs à l'école.

9. Budget annuel de perfectionnement

M. Roy nous rapporte que le CÉ possède un budget de 800\$; 400\$ pour la formation et un 400\$ discrétionnaire. Par le passé, ce budget était alloué en huit bourses remises aux élèves persévérants choisis par les éducateurs spécialisés. D'ici 2023, le CÉ finalisera la décision sur l'attribution de ce budget. M. Roy avise le CÉ que le solde du fond 4 est de 130000\$.

10. Points d'information

a. Projet cour arrière

M. Roy nous avise que le Ministère des Sports & Loisirs a accepté le projet de la rénovation de notre cour arrière. Il ne faut pas oublier que ce projet était soutenu par Mme Anglade, députée de notre circonscription, et de M. Dorais, maire de notre arrondissement. Le projet sera pris en charge par la CSSDM qui a nommé un chargé de projet. Ce dernier suivra un plan directeur réparti sur cinq ans (2025). Les travaux se dérouleront de concert avec les autres projets de réfection ayant lieu sur le terrain de l'école à des fins de revitalisation.

Les membres n'ayant pas accès au plan final se demandent quelles seront les idées retenues; terrain de basketball, terrain de soccer, piste de course en longueur, usage sportif seulement, possibilité d'une classe flexible, projet d'arpentage pour la formation professionnelle, etc.

b. Projet éducatif

M. Roy nous soumet le document « Projet éducatif 2018-2023 » de l'école.

Le CÉ discute qu'il est difficile d'évaluer la motivation des élèves n'ayant pas de données claires et tangibles. Par contre, nous notons une amélioration dans les retards et absences, mais nous ne pouvons pas dire avec certitude que c'est un élément d'engagement ni de motivation des élèves.

Les élèves vulnérables seront vraisemblablement ciblés pour le prochain projet éducatif. Les orthopédagogues de l'école sont majoritairement présents en classe. L'école a constitué une classe projet pour les élèves ayant un profil décrocheur. Les enseignants mentionnent qu'il y a une pénurie d'orthopédagogues et que d'ici 2030, 32000 professeurs partiront à la retraite.

11. Points d'adoption

a. Sorties éducatives

M. Roy nous explique que l'ensemble des sorties sont à peu ou à aucuns frais aux parents et qu'il y a de nombreuses sorties pour tous. Lorsqu'une sortie éducative comporte un changement à l'horaire des élèves, il faut l'approbation du CÉ. M. Savoie propose qu'il approuve au nom du CÉ les sorties éducatives de ce type. Mme Garceau seconde cette résolution.

b. Café pédagogique

M. Roy nous présente le projet d'aménagement d'un local situé à côté de l'espace zen pour installer un café pédagogique. Celui-ci servira au personnel enseignant et aux élèves pour de l'enseignement flexible, de la récupération et du tutorat. Il est proposé par M. Savoie d'allouer un montant de 15000\$ du fonds 4 pour l'achat du mobilier. M. Godbout seconde la proposition.

c. Activités parascolaires

M. Roy nous annonce que la mesure ministérielle a été reconduite et que l'école dispose de 329000\$ pour financer les activités parascolaires. M. Savoie a proposé de soustraire un montant de 30000\$ pour le salaire du coordonnateur sportif. Mme Maisonneuve seconde. Les balises pour établir une activité sont la récurrence de l'activité pendant huit semaine et le respect de l'un ou l'autre des domaines d'activités (sport, art, communautaire, etc.) La liste des activités est variée : soccer, volleyball, basketball, robotique, donjons & dragons, badminton, flag football, manga, chorale, hockey, hockey cosom, natation, harmonie, et maquillage.

d. Contenu en orientation scolaire et professionnelle (COSP)

M. Roy dépose le document envoyé par courriel aux membres du CÉ titré « Répartition des contenus de COSP ». Le secondaire 3 reçoit l'enseignement via les cours de P.P.O. alors que les élèves en secondaire 4 & 5 reçoivent la matière via les cours d'E.C.R. M. Savoie propose l'adoption de ce document et Mme Faille seconde. Pour le 1^{er} cycle, les enseignants seront consultés sur la façon de donner le contenu.

e. Éducation à la sexualité

M. Roy nous réfère au document « Répartition des contenus d'éducation à la sexualité » envoyé par courriel aux membres du CÉ. Il avise le CÉ qu'un comité constitué de professeurs et de l'infirmière prépare la matière à enseigner. De plus, la CSSDM propose des capsules utiles. Suite à ces explications, M. Savoie propose l'adoption du document et Mme Maisonneuve seconde la proposition.

f. Code vestimentaire

M. Roy ainsi que le personnel enseignant informent que certains élèves ont choisi de modifier le port de l'uniforme de l'école et que des sanctions ont été données en conséquence.

Les membres parents rapportent que pour bien des familles, l'achat de la veste ou du chandail en coton ouaté à manches longues est coûteux. La direction rappelle que des arrangements financiers peuvent être faits entre parents et la direction. Les parents demandent à ce que cette option soit mieux communiquée.

Lorsque les élèves se plaignent du froid dans les classes, les professeurs peuvent offrir une veste aux étudiants ne l'ayant pas.

M. Savoie propose d'allouer un montant requis pour l'achat de 100 vestes pour subvenir à la demande des élèves n'ayant pas de vestes. Mme Gravel appuie.

Par ailleurs, il est noté que le code vie et des règlements de l'école comportent des imprécisions au sujet du port de l'uniforme. M. Savoie propose la résolution suivante et elle fut appuyée par Mme Gravel :

« En complément du code de vie et des règlements 2022-2023 tels qu'imprimés dans l'agenda de l'élève, le Conseil d'établissement de l'école Saint-Henri approuve l'application faite par la direction du code vestimentaire afin de préserver la neutralité de l'uniforme. Tous les élèves doivent porter le même uniforme et de la même façon. Ainsi, il est interdit aux élèves de modifier l'uniforme de l'école et d'y ajouter des éléments. Afin de préserver toute possibilité de message inapproprié ou violet, il est interdit aux élèves de :

- Porter des manches longues d'un chandail personnel sous le polo à manches courtes ou sous le t-shirt, de quelque couleur que ce soit

- Porter un col qui dépasse du polo ou du t-shirt
- Porter sous le polo un t-shirt autre que blanc, gris ou noir
- Porter un manteau dans l'école ou une veste autre que celle de l'école.
-

12. Rapport des représentants

a. Personne déléguée au Comité de parents de la CSSDM

Mme Maisonneuve informe le CÉ de deux rencontres du Comité de parents de la CSSDM. Le comité révisé et élabore les attentes requises pour le protecteur des élèves de la CSSDM. L'affichage du poste a été révisé et publié. Le calendrier des rencontres 2022-2023 a été adopté.

b. Enseignants, soutien et personnel

Les membres du personnel de soutien et enseignant annoncent que tout va bien.

c. Direction

La direction mentionne quant à elle la préparation pour le prochain événement des portes ouvertes qui aura lieu dimanche le 16 octobre du 14hrs à 16hrs en présentiel.

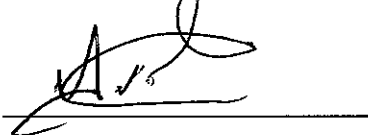
13. Points divers

Aucun point divers à discuter.

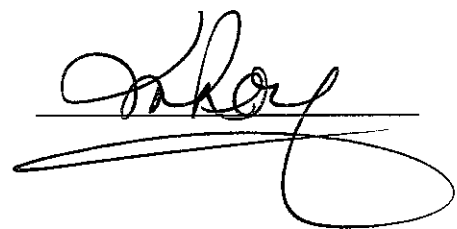
14. Levée de l'assemblée

M. Savoie annonce la levée de l'assemblée à 21h45. Prochaine rencontre aura lieu le 17 novembre.

Yvon Savoie, président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Savoie', written over a horizontal line.

Michel Roy, directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Roy', written over a horizontal line.